

Rapport de la commission technique concernant le préavis N° 47 relatif à l'octroi d'un crédit de réalisation des équipements (accès ferroviaire et routier) de la parcelle N° 436 au lieu dit « En Vertelin »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission technique composée de :
Pascal Regazzoni 1^{er} membre
Anita Waeber
Jérôme Ghedira
Jacques Tacheron
Georges Grandjean , rapporteur

s'est réunie le 1^{er} juillet dernier. Tous les membres étaient présents.

Nous remercions Mme Federica Regazzoni, déléguée à l'urbanisme et M. Thierry Genoud, municipal pour les réponses à nos questions, les précisions apportées spontanément et les documents mis à disposition de la commission.

Nos demandes de précisions :

- Pour quelles raisons la commune de Gland prend-elle en charge 50 % des coûts relatifs aux coûts d'équipements de la parcelle ?

Il est important que la commune conserve la maîtrise de ce projet complexe. La répartition des coûts est le fruit de négociations entre les différents partenaires. Etant entendu que Sotridec, qui a accepté de déplacer son implantation malgré le fait que le Tribunal fédéral ait débouté la Municipalité dans son refus de lui accorder un permis de construire sur la parcelle ex-Combusto, ne souhaitait pas investir dans des coûts qui n'auraient pas été nécessaires dans son projet initial. La réalisation de ces projets libérera des surfaces stratégiquement importantes pour la commune.

- Quelle surface pour la future déchèterie ?

La surface de l'actuelle déchèterie est d'environ 4'000 m². La future disposera de 6000 m². Le bureau d'ingénieurs travaillant sur les différents projets a également procédé à une étude préliminaire sur les besoins de la future déchèterie. Cette étude prouve que la surface à disposition est suffisante pour couvrir les besoins de plus de 16'000 habitants.

- Qu'en est-il du déménagement de Cermix SA ?

Cermix souhaitant renouveler ses installations, il a été possible, tout en tenant compte des contraintes des autres partenaires, de lui proposer la surface en bordure de la DP 102. Celle-ci convient à cette entreprise (accès poids lourds, tour de stockage des matériaux, etc..) . A noter que la Municipalité est actuellement en discussion avec les CFF pour acquérir les deux surfaces « Cermix » et « déchèterie » . Un échange serait ensuite possible avec Cermix. La commune devenant propriétaire de la parcelle 713 qui est raccordée au rail.

- Quelle est la taille des accès à réaliser ?

- La longueur des DP 102 et 141 route de Nyon – accès Sotridec est d'env. 120 m.
- La longueur de la voie de raccordement CFF est de 200 m.

- Y a-t-il des transports en commun prévus ou une station de vélos ?
- A ce stade des études, il n'est pas prévu d'arrêt de bus, ni de station vélos à proximité de la déchèterie. A revoir éventuellement lors de l'étude du concept de la future déchèterie.
- Par où est prévu le transit des camions des différentes entreprises du site ?
- Le transit des camions pour la desserte de tous les partenaires est prévu via le Pont-Farbel.

Remarques de la commission

Ces projets sur la parcelle 436, impliquant de nombreux partenaires, respectent le planning qui était prévu dans le préavis 33. Les études montrées à la commission s'accompagnent du dossier d'enquête de Sadec. Concernant Sotridec, les documents sont très avancés aussi. C'est en effet le même bureau d'ingénieurs qui s'occupe des deux enquêtes.

S'agissant du déménagement de la déchèterie sur le nouvel emplacement prévu, la commission estime judicieux de poursuivre les études dans ce sens. Il est nécessaire de prévoir l'avenir et cela rendra possible le déplacement de la zone de concassage de Ronchi sur l'emplacement de la déchèterie actuelle.

Le regroupement des activités de collectes des déchets dans la même zone a tout son sens. Il faut toutefois être conscient que cette nouvelle installation engendra des coûts (parcelle et aménagements) de 4 à 5 millions de frs.

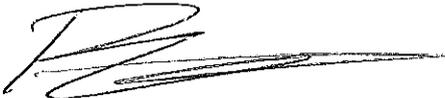
Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N° 47 et :

- d'accorder le crédit de 478'000.- francs et d'autoriser la Municipalité à financer l'équipement de la parcelle N° 436 au lieu-dit «En Vertelin » à raison de 50% du coût global ;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de 478'000.- francs

La commission

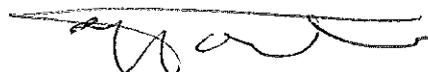
Pascal Regazzoni (1er membre)



Anita Waeber

Jérôme Ghedira

Jacques Tacheron



Georges Grandjean (rapporteur)

